

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère des transports

Direction interrégionale de la
sécurité de l'aviation civile Nord

Décision 2026-20/DSAC-N/D du 2 mars 2026

**portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social
d'administration spécial de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile
Nord**

NOR : TRAA2605607S
(Texte non paru au journal officiel)

Le directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Vu le code général de la fonction publique, notamment ses articles L. 251-1, L. 252-3, R. 251-16, R. 252-1, R. 252-3 et R. 252-9 ;

Vu l'arrêté du 12 mai 2022 portant création de comités sociaux d'administration et de formations spécialisées à la direction générale de l'aviation civile et à l'Ecole nationale de l'aviation civile, notamment son article 5 ;

Vu les résultats de l'élection des représentants du personnel organisée au sein de la direction générale de l'aviation civile en décembre 2022 ;

Vu l'arrêté du 29 novembre 2024 portant nomination de M. François THEOLEYRE en tant que directeur interrégional de la sécurité de l'aviation civile Nord,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés au comité social d'administration spécial de la direction de la sécurité de l'aviation civile Nord :

- en qualité de président : M. François THEOLEYRE, directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'Aviation civile Nord ou son représentant ;
- au titre de la gestion des ressources humaines : Mme Françoise RODRIGUEZ, cheffe du secrétariat inter-régional Nord, cadre de référence, ou son représentant.

Article 2

Sont nommés à la suite du dépouillement des résultats obtenus pour la composition du comité social d'administration spécial créé auprès du directeur de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord, en qualité de représentants du personnel :

1. Membres titulaires

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO :

- M. Jean-Michel BISCARAT

Au titre de l'organisation syndicale CFDT Aviation Civile :

- Non désigné

Au titre de l'organisation syndicale UNSA AC :

- M. Dany ATHANASE
- Mme Lydie COCHETEUX

Au titre de l'organisation syndicale USAC/CGT :

- M. Laurent PONCET
- M. Yoann PIERRE

2. Membres suppléants

Au titre de l'organisation syndicale FEETS-FO :

- M. Christophe DUCHENE

Au titre de l'organisation syndicale CFDT Aviation Civile :

- Non désigné

Au titre de l'organisation syndicale UNSA-AC :

- Non désigné
- Non désigné

Au titre de l'organisation syndicale USAC-CGT

- Mme Sylvie COTRIE
- Non désigné

Article 3

La décision du 8 septembre 2025 portant nomination des représentants de l'administration et du personnel au comité social d'administration spécial de la direction interrégionale de la sécurité de l'aviation civile Nord est abrogée.

Article 4

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère des transports.

Fait le 2 mars 2026

François THEOLEYRE